



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

1. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'année 2014.

2. Révision générale du Plan d'Occupation des Sols – Prescription du Plan Local d'Urbanisme – relance de la procédure d'élaboration

L'assemblée a décidé de ne pas approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel que soumis à enquête publique du 6 janvier au 7 février 2014, de relancer avec de nouveaux objectifs la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et d'élaboration du PLU, de rouvrir une nouvelle concertation avec les habitants, associations locales et autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet du PLU par une information sur le journal municipal, la tenue d'un registre et des réunions publiques.

3. Déclaration d'Utilité Publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Saint Clément de Rivière à partir du captage de la Buffette – Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent – Autorisation de prélèvement au titre du code de l'environnement - Avis de la commune

L'assemblée a émis un avis favorable sur la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Saint Clément de Rivière à partir du captage de la Buffette et sur celle en vue de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

4. Acquisition de terrains section AT n°13 lieudit « Puech de Fedediou » d'une superficie de 22 846 m² et section AX n°4 lieudit « Valmont » d'une superficie de 12 596 m² appartenant aux consorts AMADOU - VIELA - CHASSARY - LORENTE

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir pour un montant total de 72 000 € les parcelles qui jouxtent la station d'épuration appartenant aux Consorts AMADOU-VIELA-CHASSARY-LORENTE. Elles sont cadastrées AX n°4, lieudit « Valmont », pour une superficie de 12 596 m² et AT n°13, lieudit « Puech de Fédédiou », pour une superficie de 22 846 m².

5. Parcelles cadastrées AB n°424 et n°427 lieudit « Rue de Valmont » - Cession gratuite à la commune par les consorts COURT et intégration dans le domaine public communal

Les parcelles cadastrées AB n°424 et n°427 lieudit « Rue de Valmont », appartenant aux Consorts COURT, d'une superficie respective de 39 ca et 41 ca, ont été cédées gratuitement à la commune et seront intégrées dans le domaine public communal.

6. **Parcelles cadastrées section BV n° 81 et BV n° 80 lieudit « Lou Patus » appartenant respectivement à la commune et aux consorts COURT – Echange sans soulte d'une partie de ces parcelles d'une superficie de 796 m² entre la commune et les consorts COURT**

L'assemblée a décidé de procéder à un échange sans soulte d'une partie de la parcelle BV n°80, d'une superficie de 796 m², avec les Consorts COURT. En contrepartie, ces derniers cèdent à la commune la même superficie de terrain à extraire de la parcelle BV n°81 leur appartenant.

7. **Instruction technique des autorisations et actes relatifs au droit des sols – Avenant n°1 à la convention passée avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup**

Il a été décidé de confier par avenant à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup l'instruction technique du volet accessibilité des autorisations et actes relatifs au droit des sols pour les Etablissements Recevant du Public de 1^{ère} à 5^{ème} catégorie. Le tarif pour l'année 2015 est de 150 € qu'il s'agisse d'un permis de construire ou d'une autorisation de travaux.

8. **Multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » - Avenant n°1 à la convention médicale du 3 avril 2013**

Compte tenu de la construction de la Maison de la Petite Enfance et de la nécessité d'assurer la continuité des consultations, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention médicale du 3 avril 2013 signée avec le Dr MOUREAU arrivant à échéance le 31 mai 2015.

9. **Multi-accueil collectif « Les Lutins » - Avenant n°1 au projet d'établissement et avenant n°2 au règlement de fonctionnement**

L'avenant n° 1 au projet d'établissement et l'avenant n°2 au règlement de fonctionnement du multi accueil collectif « Les Lutins » ont été approuvés.

10. **Camp 12/14 ans été 2015 – Détermination des tarifs**



Les tarifs du camp d'été 2015, organisé du 6 au 10 juillet 2015 à la Canourgue en Lozère, ont été fixés. Pour ce séjour, une convention avec le « Centre Nature OSCA » sera signée.

11. **Séjour des séniors à Grasse, les 19 et 20 mai 2015 – Détermination des tarifs et signature d'un contrat de réservation**

Le Conseil Municipal a adopté les tarifs pour le séjour des Séniors à Grasse, les 19 et 20 mai 2015. Une convention sera signée avec « Les Voyages Edgar ».

12. **Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 LE MAIRE

Michèle LERNOUT